

dajaloo

ensemble avec les paysans

n° 44 avril 2015

BIMESTRIEL - ne paraît pas
en août et novembre



Rue aux Laines, 4
1000 Bruxelles
n° d'agrément : P601176



Semences: petites graines qui font grand bruit

pp. 4-5 : **Pourquoi en parler ? Enjeux pour les nuls**

pp. 6-7 : **Lois semencières : légitimes ou discutables ?**

p. 8 : **Marché des semences : quelle influence sur l'agriculture et nos habitudes alimentaires ?**

pp. 9-10 : **Biopiraterie ou l'art de nier un travail millénaire**

p. 11 : **Cycle-en-Terre : des semences bio en terre liégeoise**



[édito]

> Pour celles et ceux qui ne reçoivent pas encore Dajaloo...

Vous souhaitez garder le contact avec SOS Faim ? Abonnez-vous en vous adressant à cra@sosfaim.org, ou à SOS Faim – Dajaloo, rue aux Laines 4, 1000 Bruxelles.

Ed. resp. : Freddy Destrait
SOS Faim asbl
 Rue aux Laines 4
 1000 Bruxelles
 T 02/548 04 70
 F 02/514 47 77
cra@sosfaim.org
www.sosfaim.org

CCP : BE83 0000 0000 1515
 BIC : BPOTBEB1

Réalisé avec le soutien de la DGD



Comité éditorial :
 Clémentine Rasquin,
 Anne-Laure Brococreans,
 Nevena Nikolova,
 Jasmine Ingabere,
 Thomas Ferdin,
 Maud Evrard,
 Louise Doumont.

Comité de relecture :
 Annabel Maisin,
 Dominique Perreaux.

Ministerie van Buitenlandse zaken (p.1),
 Anson Eaglin (p.2),
 Antonella Lacatena (p.3),
 Neil Palmer (p.4, p.10),
 Gaël Turine (p.5), Red 1 (p.6),
 Masahiro Ihara (p.7), Monsanto (p.8),
 Greensefa (p.9), VegetalValley (p.11),
 Nevena Nikolova (p.12)

Et si le mieux était l'ennemi du bien

Les semences, c'est la vie. Le point de départ d'un produit agricole et des aliments qui se trouvent dans nos assiettes. C'est dire leur importance. Mais, le sujet est complexe et fait aussi débat. Parce que les semences se trouvent au cœur d'un imbroglio d'acteurs, d'intérêts et de modes de production différents. C'est un vrai **marché (p.4)** avec tous les **enjeux** que cela comporte (p.7-8).

Produire, conserver et échanger

Traditionnellement, l'agriculteur sélectionne et produit lui-même ses semences. Il est libre de les conserver et de les échanger avec d'autres.

Si ce modèle offre de grandes libertés, il comporte aussi des risques et limites (identification de la variété, conditions de conservation, qualité des semences, stabilité de la variété, etc.).

Mais, on peut faire confiance aux agricultures paysannes. Cela fait des millénaires qu'elles pratiquent ce métier et s'adaptent avec brio aux conditions climatiques en mutation et autres paramètres extérieurs. Elles prouvent ainsi leur formidable résilience.

Se prémunir des risques et faire mieux

Une autre voie a cependant été explorée afin de se prémunir des risques et limites de la production paysanne de semences. Les semences se sont distancées du champ agricole pour être mieux identifiées, contrôlées avec une volonté d'être aussi plus productives.

Ces différents critères (distinction, stabilité, homogénéité, productivité) exigent un travail long et fastidieux qui représente un investissement important. Investissement qui va de pair avec une rentabilité recherchée par tous ceux qui l'ont consenti. On parle ainsi d'un véritable marché des semences qui dispose d'une **réglementation** propre (p.5-6).

Et si le mieux était l'ennemi du bien ?

Quels sont les dérives liées à la professionnalisation et commercialisation de la production des semences ? Comment préserver les paysans face aux risques de **biopiraterie** (pp.9-10) ? Il importe de s'interroger sur ces aspects car parfois en voulant faire mieux, on s'éloigne du bien !

> Clémentine Rasquin



Voix du Sud : Au Mali, Faso Jigi forme des producteurs semenciers

Faso Jigi/PACCEM est une union de coopératives agricoles qui compte 5 600 membres. Sa mission est de permettre aux producteurs de jouer un rôle actif dans les filières céréales et échalotes, afin d'obtenir un prix juste et un revenu stable. Faso Jigi a mis en place un réseau de producteurs semenciers en vue d'assurer l'approvisionnement de ses membres en semences de qualité.

Former des producteurs semenciers pour gagner en indépendance

Consciente de l'importance de l'approvisionnement de ses membres en semences de qualité, Faso Jigi a identifié 62 candidats pour suivre une formation en production de semences certifiées. Un contrat est ensuite conclu et leurs parcelles font l'objet d'un suivi.

Cinq magasins de proximité commercialisent ainsi les semences de ces producteurs dans les zones de production de riz et céréales sèches (Niono, Macina et Diabaly pour le riz et Ségou et Bla pour les céréales). **L'objectif premier de la production des semences est l'approvisionnement correct des membres de l'union en semences de qualité.**

Avec quels résultats ? Témoignage Yacouba Diarra, exploitant à Kogon (Région de Ségou, - Mali centre)

En dix ans de production de riz, je n'étais pas convaincu du bien-fondé des semences certifiées. Lors d'une réunion de producteurs, **un conseiller de Faso Jigi a affirmé que l'utilisation des semences certifiées contribue à augmenter les rendements de 40%**. J'ai demandé à faire partie du groupe des semenciers que Faso Jigi/PACCEM voulait mettre en place pour la production et la multiplication des semences certifiées.



Des coûts de production moindres

Je dispose de cinq hectares de riz. Pour repiquer un hectare de riz, j'utilisais 80kg de semences en pépinière. **Avec les semences certifiées, je n'ai utilisé que 50 kg. J'ai ainsi pu économiser 30.000 FCFA (46€) sur mes achats de semences** pour la campagne agricole.

La vente de la production d'un hectare de riz certifié me rapporte l'équivalent de la vente de la production de trois hectares de riz non certifiés.

> **Mamoutou Kane,**
Secrétaire Exécutif de Faso Jigi
et **Clémentine Rasquin**

↑ La vente de la production d'un hectare de riz certifié me rapporte l'équivalent de la vente de la production de trois hectares de riz non certifiés.

Pourquoi en parler ?

Enjeux pour les nuls

La question des semences soulève de nombreux enjeux en termes de biodiversité, sécurité et souveraineté alimentaire. S'intéresser à ce sujet dépasse les secteurs agricole et alimentaire, ce thème est aussi d'ordre politique et économique aujourd'hui.

Aujourd'hui, trois multinationales contrôlent 53% du marché des semences¹. Pour l'agriculteur moyen, ce monopole entraîne une dépendance et un choix réduit de semences dont les prix augmentent, alors que ce choix pourrait être plus large et moins cher.

Des investissements à rentabiliser...

La Recherche et le Développement (R&D) sur la sélection végétale et la biotechnologie est largement investie par les multinationales, en vue d'améliorer les variétés et d'augmenter la productivité (agricole). Cela nécessite des investissements financiers importants, qui entraînent une forte pression sur leur rentabilisation.

Le brevetage sur les semences est un moyen efficace de rémunérer ces innovations. Comment ? Par le biais de royalties à payer pour leur utilisation. Les membres de l'OMC sont tenus de faire appliquer ces droits.

Enjeu politique : quelle souveraineté pour les paysans dans ce contexte ?

Partout dans le monde, des organisations paysannes travaillent à une alternative au système de commercialisation généralisé des semences et mettent en circulation des semences libres de droits, qui s'appuient sur des recherches et innovations paysannes.

Les pays du Sud utilisent 80 à 90 % de semences non-brevetées, issues de marchés informels et beaucoup ont refusé de signer la Convention internationale pour la



protection des obtentions végétales, qui interdit l'échange de semences fermières (semences multipliées directement par les agriculteurs).

Enjeu de perte de biodiversité

Les semences sont une composante déterminante de l'agriculture, mais aussi plus largement des écosystèmes. Aujourd'hui, le déclin de la biodiversité est en partie attribué au modèle agraire industriel.

Plusieurs pratiques de l'agriculture conventionnelle participent de concert à la dégradation de l'environnement et à la disparition d'espèces et variétés aussi bien végétales qu'animales.

→ Selon la FAO, on observe une perte de la biodiversité de 75% au cours du 20ème siècle.

¹ ARANDA Dario. Contrôle du marché mondial des semences et des aliments par les grands groupes privés, www.mondialisation.ca



← Les traités interrégionaux récemment adoptés ou en cours de négociations (TTIP, CETA, Acta, APE, etc.) confirment la tendance à la libéralisation des marchés, y compris pour les semences.

En plus du bouleversement paysager qu'engendre le modèle agricole industriel et des conséquences environnementales néfastes liées à l'utilisation massive de produits phytosanitaires, la sélection restrictive des variétés commercialisées constitue un élément supplémentaire de préoccupation écologique.

En effet, en l'absence d'une diversité au sein des espèces, les variétés aujourd'hui favorisées peuvent plus facilement rencontrer des problèmes de résilience et être amenées un jour à disparaître. Les OGM ainsi que certaines semences hybrides n'ont pas la capacité de s'adapter à n'importe quel milieu et il est courant qu'elles soient tout simplement stériles, ce qui entraîne une dépendance des paysans aux fournisseurs de semences.

Un tel tableau va à l'encontre des objectifs mondiaux de sécurité alimentaire et remet en question la souveraineté alimentaire des paysans

La marchandisation du vivant via les brevets semenciers associée aux dégâts environnementaux occasionnés par les

méthodes agraires industrielles laisse présager des problèmes d'approvisionnement grandissant, avec une incidence certaine sur la faim dans le monde.

Les traités interrégionaux récemment adoptés ou en cours de négociations (TTIP, CETA, Acta, APE, etc.) confirment la tendance à la libéralisation des marchés, y compris pour les semences. Au-delà de la sécurité alimentaire, c'est la souveraineté alimentaire des paysans du monde qui est mise en danger. Et par conséquent, celle des populations qui dépendent des paysans pour se nourrir, nous tous donc !

> **Jasmine Ingabere et Thomas Ferdin,**
bénévoles

En savoir plus ?

Le film « **SEEDS OF FREEDOM** » raconte les dérives du système semencier à partir d'exemples concrets et met en lumière à quel point le système agroalimentaire industriel – et plus particulièrement les semences génétiquement modifiées – ont affecté l'énorme biodiversité agricole créée par les fermiers et les communautés partout sur terre.

www.seedsoffreedom.info/

Lois semencières: légitime ou discutable?

La réglementation en matière de « matériel de reproduction végétale » n'est pas nouvelle. Les semences font l'objet de projet législatif depuis les années 1930 mais cela se concrétisera seulement trente ans plus tard avec les premières directives européennes et actes internationaux.

Pourquoi règlementer les semences ?

Pour protéger l'utilisateur. C'est-à-dire établir un cadre qui garantit l'identité et la qualité des semences. Pour simplifier, si on sème des haricots blancs, on doit être sûr qu'on va bien récolter des haricots blancs et non des rouges.

Le cadre légal

En Europe, la législation (12 directives) encadre la commercialisation, que ce soit contre rémunération ou non. Les semences destinées à un usage commercial ne peuvent être échangées ou vendues que si elles sont inscrites au catalogue officiel des espèces et variétés.

Catalogue, certification, conventions... Comment s'y retrouver ?

Le **catalogue** est un outil au service de l'application du cadre légal. C'est un grand registre dans lequel les espèces et variétés sont répertoriées. L'inscription au catalogue est obligatoire pour toutes les espèces agricoles et de légumes. Le catalogue garantit que tout ce qui se trouve sur le marché est connu et de qualité.

Pour y être inscrites, les espèces et les variétés doivent répondre à des critères bien définis.

La **certification** constitue un autre outil, qui contrôle la qualité. Elle vise à assurer le respect de normes de production, l'identité et la pureté variétale, la qualité germinative et sanitaire.

La course à l'homogénéité, risque de dérive du catalogue ?

« Distinction - Homogénéité - Stabilité » : les trois critères DHS sont devenus la pierre angulaire du débat actuel autour de la législation sur les semences. Pour mieux comprendre, il convient de distinguer les semences paysannes de celles issues des laboratoires et centres de recherches.

Les semences paysannes, si elles répondent au critère de distinction, satisfont

Les semences paysannes peuvent être cultivées, échangées et consommées mais pas commercialisées



peu aux critères **Homogénéité-Stabilité**. Elles sont le résultat de nombreux croisements et d'un savoir-faire traditionnel. Elles sont peu homogènes car naturellement évolutives et adaptées à leur milieu.

Par conséquent, elles ne trouvent pas leur place dans les catalogues ou, dans le meilleur des cas, peuvent figurer dans la courte liste annexe des « variétés exclusivement réservées aux amateurs ». Autrement dit, vous pouvez les cultiver, les échanger et les consommer mais pas les vendre. Si vous les commercialisez, vous tombez dans l'illégalité. Ce fut notamment le cas avec KOKOPELLI assigné en justice par le semencier Baumaux en 2005.

Les critiques des critères DHS

Nombreux sont ceux qui jugent le concept « fixiste » (à partir des critères DHS) et l'approche productiviste (le choix des variétés se fait aussi en fonction du rendement à l'hectare). En effet, **le système du catalogue garantit la productivité et le fonctionnement du marché, et après seulement, l'identité et la qualité**.

Il ne faut pas oublier l'ambition non dissimulée des gros semenciers d'assurer leur monopole dans ce secteur. Il n'est donc pas surprenant de constater que les semences paysannes sont inadaptées au système du catalogue. **Semences paysannes = semences illégales, tel est le résultat au bout du compte**.

Droit de propriété intellectuelle

Le droit de propriété intellectuelle est un autre **cadre légal qui vient compléter celui de la commercialisation**.

Par l'octroi de brevets ou de certificats d'obtention végétale (COV), les innovateurs obtiennent des droits exclusifs sur les nouvelles variétés mises sur le marché.



Ce cadre légal fait polémique car il rend possible la privatisation du vivant. Dans quelle mesure les droits d'auteur stimulent-ils la recherche et l'innovation agricole ? Quelle est la frontière entre développement agricole et enrichissement d'acteurs privés via des royalties ? Telles sont les grandes questions de ce débat non résolu.

Au bout de la chaîne : tous cobayes ?

Notre « choix » en tant que consommateurs est aussi limité à l'homogénéité, la stabilité et la productivité. Car, au final, on ne peut acheter que ce qui a le droit d'être sur le marché. On finit inconsciemment par choisir le concombre parfaitement droit, la tomate parfaitement ronde, le poivron parfaitement rouge, jugeant le reste imparfait. **Alors, sommes-nous tous cobayes ?**

Oui, mais pas tous complices comme le démontre les articles en pages 11 et 12. Protéger l'utilisateur, l'innovateur, le marché et la productivité sont autant d'objectifs poursuivis par les lois semencières. Cependant, beaucoup reste à faire pour équilibrer la balance et la rendre plus équitable par rapport aux agricultures paysannes et à la production de semences qui en découle.

> **Anne-Laure Brocorens**
et **Nevena Nikolova**, bénévoles

↑
Aujourd'hui, on ne peut acheter que ce qui a le droit d'être sur le marché. En tant que consommateurs de supermarchés, nous sommes donc tous des cobayes.

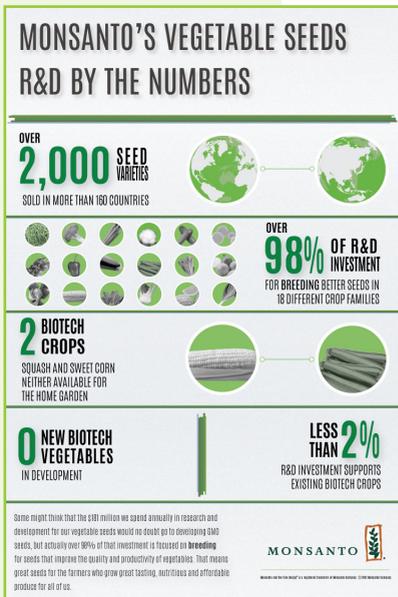
WWW

www.kokopelli-be.com
Lire à ce sujet l'article : Procès Kokopelli c. Graines Baumaux : Après presque 10 ans de procédure, la Cour d'Appel de Nancy donne enfin raison à Kokopelli ! – Blog Kokopelli

Marché des semences : quelle influence sur l'agriculture et nos habitudes alimentaires ?

« Monsanto, DuPont et Syngenta contrôlent plus de la moitié de l'offre sur le marché des semences. »

53% du marché mondial des semences est détenu par trois compagnies. En 2009, le marché mondial des semences était estimé à 27.400 millions \$ US. Qui sont les acteurs de ce marché et comment fonctionne-t-il ?



Depuis la nuit des temps, les semences sont à la base de l'agriculture et de notre alimentation.

Monsanto, DuPont et Syngenta contrôlent plus de la moitié de l'offre sur le marché des semences. Ils influencent ainsi **les pratiques agricoles et une bonne partie de notre assiette avec des conséquences prévisibles en termes de dépendance à l'égard de ces acteurs**

Production de semences, quel enjeu ?

Si, pour l'humanité, la question relève de la souveraineté alimentaire, pour les entreprises multinationales, la mainmise sur les semences constitue une conquête supplémentaire qui confirme leur oligopole dans le secteur agro-alimentaire.

Les semences industrielles sont le premier maillon d'une longue chaîne agroindustrielle. Elles sont conçues et produites pour servir aussi à la production d'énergie ou encore de produits pharmaceutiques. Ces secteurs confondus représentent un intérêt économique non négligeable, sur-

tout lorsqu'on travaille à l'échelle planétaire...

Et le métier de semencier ?

Un lien complexe existe entre **le secteur des semences et celui de l'agrochimie**. S'agit-il d'une fusion des métiers dans le monde agricole ? Pour les paysans, la réponse est non. Côté agroindustrie, les faits parlent d'eux-mêmes. **Parmi les six sociétés qui se positionnent au top du secteur de l'agrochimie, cinq sont également en tête de la liste des plus gros semenciers.**

L'exemple le plus flagrant est celui de **Monsanto**. Quatrième plus grande puissance du secteur des pesticides, Monsanto est devenu aussi le leader mondial dans la production et la commercialisation des semences et contrôle à lui seul plus d'un quart du marché.

Quel risque cela comporte-t-il ?

Si à l'origine la production des semences était liée intrinsèquement au métier d'agriculteur, elle se trouve aujourd'hui dans les mains de quelques firmes multinationales. Seront-elles vraiment les garants de notre sécurité alimentaire d'aujourd'hui et de demain ?

> **Nevena Nikolova**, bénévole

Biopiraterie ou l'art de nier un travail millénaire

« La Biopiraterie est un déni du travail millénaire de millions de personnes et de cerveaux travaillant pour le bien de l'humanité » s'insurge Vandana Shiva, lauréate du prix Nobel alternatif en 1993 et plus largement figure internationale clé sur la question des semences.

Biopiraterie, kékako ?

La biopiraterie, c'est l'appropriation illégitime de ressources génétiques et/ou d'un savoir traditionnel autochtone associé par un tiers. Cette réappropriation se réalise par le biais de brevets.

Avec quels effets ?

Les peuples qui souhaitent recourir à ces ressources doivent payer des « royalties ».

Sans vouloir positionner la biopiraterie comme un enjeu Nord-Sud dans un contexte qui dépasse cette dimension, force est de constater qu'il se présente principalement sous ce jour puisque **90 % des ressources naturelles viennent du Sud et 97 % des brevets déposés sur ces ressources sont détenus par des compagnies du Nord.**

Selon Olivier De Schutter, ancien rapporteur pour le droit à l'alimentation des Nations unies : « *La brevetabilité risque d'encourager l'accaparement des ressources génétiques qui pourraient être détournées sans le consentement des agriculteurs et des communautés qui les ont créées en premier lieu, ou sans juste partage des avantages.* »²



Un combat que les victimes n'ont souvent pas les moyens de mener...

Dans les secteurs pharmaceutique, cosmétique et semencier, les cas de biopiraterie n'ont cessés de se multiplier depuis les années 90. Les pays fortement impliqués dans la lutte contre le phénomène sont ceux où l'impact néfaste y est le plus important comme l'Inde, les Philippines, le Brésil, le Gabon et la Malaisie qui ont sur leur territoire une immense richesse en biodiversité.

Ce qui est révoltant c'est que les peuples autochtones ne disposent que rarement des moyens financiers pour faire valoir leurs droits. Leurs savoirs sont oraux et très anciens.

↑

« La Biopiraterie est un déni du travail millénaire de millions de personnes et de cerveaux travaillant pour le bien de l'humanité. »

² Rapport transmis à l'Assemblée générale des Nations unies, le 23 juillet 2009 « Politiques semencières et droit à l'alimentation : accroître l'agrobiodiversité et encourager l'innovation ».



L'exemple du haricot jaune Enola

Un exemple qui a marqué les esprits est celui du haricot jaune qui remonte à avril 1999. Un citoyen des États-Unis dépose un brevet exclusif sur une variété d'haricot, l'« Enola », cultivée depuis des siècles par les paysans mexicains et denrée principale de leur alimentation.

Suite au brevet déposé, il attaque les deux principaux

importateurs de ce haricot, puis les petits producteurs, afin de percevoir des royalties sur chaque kilo importé. L'Institut national de recherches sur la forêt, l'agriculture et l'élevage du Mexique, un organisme étatique, a réalisé une étude du code génétique de la variété Enola et en a conclu qu'elle était identique à d'autres variétés cultivées dans ce pays.

Le Mexique s'est battu pour faire valoir ses droits... **Il aura fallu une dizaine d'années, des centaines de milliers de dollars dépensés, des manifestations massives d'agriculteurs et de la société civile, l'intervention d'agences internationales telles que la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et la publication de cinq décisions judiciaires pour que le brevet soit finalement retiré en juillet 2009.** Cela démontre bien la fragilité du cadre légal international et le manque de protection des pays en voie de développement face à la biopiraterie.

Malheureusement, rares sont les cas où la validation du brevet est annulée, qu'importent les conséquences sur les peuples autochtones. Récemment, la Communauté internationale a souhaité protéger ces ressources via deux textes visant à lutter contre le phénomène au niveau international : le **Protocole de Nagoya** et le **TIRPAA** (Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture).

Les peuples autochtones enrichissent le patrimoine commun de l'humanité par leurs cultures et leurs savoirs. Ils devraient avoir la liberté de produire, s'échanger et s'alimenter librement si le concept de souveraineté alimentaire était d'application. Malheureusement des acteurs privés ne l'entendent pas de cette oreille et privatisent et commercialisent le vivant.

> **Fanny Gosset**, bénévole

Cycle-en-Terre : des semences bio en terre liégeoise

Des alternatives existent en matière de production de semences. Ici et là des initiatives voient le jour pour se réapproprier aujourd'hui ce qu'on mettra demain dans nos assiettes. C'est ainsi que Fanny Lebrun s'est lancée en 2014 dans la production de semences en terre liégeoise. Lundi 23 mars, 10h, il fait beau temps et je retrouve Fanny sur son terrain, à Strée, pour en découvrir plus sur son projet.

Qu'est-ce qui t'a amené à créer Cycle-en-Terre ?

À 18 ans, je suis partie en Australie. C'est là que j'ai été sensibilisée à la question des semences et à l'importance de la biodiversité par un homme vivant en autarcie. De retour en Belgique, j'ai étudié l'agronomie puis j'ai cherché du boulot. Mais, le marché de l'emploi était saturé. J'ai eu envie d'agir à mon échelle sans dépendre d'un travail mais plutôt de le créer à partir de mes aspirations.

Pourquoi produire des semences ?

Parce que j'ai besoin d'agir pour notre environnement et que j'ai envie de mettre à disposition de chacun des outils permettant d'accéder à une nourriture saine.

Aussi, parce qu'il y a très peu de producteurs de semences de légumes en Belgique et que je trouve cela essentiel de faire perdurer ce métier.

C'est aussi une manière de réagir à la situation économique et systémique dans laquelle nous nous trouvons : produire des semences, c'est se donner des outils pour être plus autonome et créer des richesses chez nous.



Quels objectifs vises-tu ?

Le principe est que les gens puissent semer et reproduire leurs propres semences, la base de l'alimentation et de l'autonomie.

Par la suite, j'aimerais pouvoir former et être un appui pour les maraîchers qui reproduiraient leurs semences eux-mêmes. À terme, j'aimerais également pouvoir créer des variétés.

Quelles difficultés rencontres-tu ?

Les difficultés inhérentes à ce projet sont financières. En fait, c'est un investissement à long terme, et il est assez difficile de gagner sa vie pour le moment avec cette activité. Il faudrait vraiment revaloriser certains métiers considérés à tort comme sans valeur ou obsolètes.

> **Maud Evrard**, bénévole

Et au Sud ? Le film « **LES SEMENCES PRENNENT LE MAQUIS** » démontre qu'en Afrique aussi des initiatives existent. En décembre 2011, une cinquantaine d'agroécologistes se sont réunis à l'initiative de Terre & Humanisme au Burkina Faso sur les semences locales pour se former aux techniques de conservation des semences et pour s'informer sur les législations.

[www](http://www.cycle-en-terre.be)

www.cycle-en-terre.be



La maison de la semence citoyenne

À l'initiative de l'association « Nature et Progrès » une maison de la semence citoyenne est doucement en train de voir le jour. Détrompez-vous, il ne s'agit pas d'une maison à proprement parler mais plutôt d'un réseau d'échanges de semences. Lancé en 2012, le projet évolue à petits pas et semble éveiller la curiosité du public. Rencontre avec Julie Alluin, coordinatrice du projet.

Échanger pour faire vivre les semences

Au départ du projet, un groupe de jardiniers bénévoles voulant, à l'image de nos voisins français, créer une « maison » de la semence citoyenne.

Au sein de ce réseau, jardiniers amateurs ou professionnels s'échangent des graines mais aussi des trucs et astuces. « Il s'agit d'une tentative citoyenne de se réapproprier les semences et cela passe par des échanges de savoir, de savoir-faire et de semences. » nous explique Julie Alluin.

Les jardiniers plantent leurs graines et, à la fin de la saison, ils en récoltent pour en échanger avec d'autres jardiniers du réseau. « Garder des semences dans une armoire n'a aucun sens, car au bout d'un certain temps, les graines perdent de leur qualité. L'idée est donc de faire vivre ces semences et de les transmettre. »

Une démarche citoyenne aux allures professionnelles

Pour Nature et Progrès, il est important que les graines cultivées soient BIO, de qualité et

produites sans pesticide. Outre cet aspect de la production, la traçabilité du produit est tout aussi importante « on doit pouvoir dire de qui vient les graines et dans quelles conditions elles ont été produites ».

Échanger pour préserver les variétés « rares »

Parmi les semences échangées, on retrouve essentiellement des variétés traditionnelles.

Face à la perte de biodiversité, la maison de la semence citoyenne a également pour mission la préservation et la reproduction de variétés devenues « rares ».

« Il existe un panel de variétés en voie de disparition ou bien tout simplement oubliées car celles-ci ne sont pas inscrites au catalogue. Nous voulons tendre vers la redécouverte de ces variétés. »

> Louise Doumont, bénévole

www

www.natpro.be